

N° 101/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY

SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Modification de tarifs produits Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Vu les décisions n° 75/2017 du 27 avril 2017, n° 99/2022 du 21 avril 2022, n° 200/2022 du 31 août 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les tarifs de produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la modification des prix de vente des articles suivants :

- Pliage Les Engins au prix de **8,50 Euros** au lieu de 5,00 Euros
- Livre La Grande Imagerie Ferrari au prix de **8,95 Euros** au lieu de 7,95 Euros
- Livre La Grande Imagerie l'Automobile au prix de **8,95 Euros** au lieu de 7,95 Euros
- Livre La Grande Imagerie Sport Automobile au prix de **8,95 Euros** au lieu de 7,95 Euros

et ce, à compter du 11 avril 2024

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 9 avril 2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 12 AVR 2024

Publié ou notifié le 12 AVR 2024

Mis en ligne sur le site internet le 16 AVR 2024

Le Maire,



Jeanny LORGEUX.

